

République Française
Département Eure et Loir
Commune de FRESNAY-LE-COMTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/10/2023

Référence
2023_10_002

Objet de la délibération
AVIS SUR LES PROJETS D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LES COMMUNES DE MESLAY-LE-VIDAME ET DU GAULT-SAINT-DENIS.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	8

Date de la convocation
09/10/2023

Date d'affichage
09/10/2023

Vote
A la majorité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture d'Eure et Loir
Le : 16/10/2023

Et

Publication ou notification du :
16/10/2023

L'an 2023 et le 9 Octobre à 20 heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de M. PÉAN Gilles, Maire

Présents : M. PÉAN Gilles, Maire, Mme MARCHAND Véronique, MM : BISCH Jean Michel, FOUCHER Dimitri, GIRARD Denis, GOUT Nicolas, LE COUTOUR Christophe, REULET Aurélien, ROQUET Remy

Excusé(s) Mme TRÉCUL Chrystel (pouvoir à Mme MARCHAND Véronique), M. LHUILLERY François

A été nommé(e) secrétaire : M. GOUT Nicolas

Objet de la délibération : AVIS SUR LES PROJETS D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LES COMMUNES DE MESLAY-LE-VIDAME ET DU GAULT-SAINT-DENIS.

Monsieur le Maire indique que 2 projets éoliens sont actuellement soumis à enquête publique et l'avis de notre conseil municipal est sollicité en tant que Commune voisine.

Il s'agit de l'implantation d'un parc de 6 aérogénérateurs et d'un poste de livraison au Bois Joly sur la Commune de Meslay le Vidame d'une part, et de 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison aux Fossettes sur la commune du Gault Saint-Denis.

Considérant l'avis défavorable de Chartres Métropole quant au développement de projets éoliens sur son territoire,

Considérant les arguments présentés par l'association Sauvons le Bois Joly — Le Gault — Meslay,

Le conseil municipal, à la majorité (8 contre ce projet, 2 abstentions, 0 pour): Émet un avis défavorable pour l'implantation des 2 parcs éoliens susmentionnés,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/10/2023

Le Maire,

Gilles PÉAN